

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat

le 26 juin 2012

**CONSEIL DE PARIS**  
**Conseil Municipal**  
**Extrait du registre des délibérations**

-----

**Séance des 19 et 20 juin 2012**

**2012 DICOM 17** Convention de don – Monsieur Philippe Journo pour l'exposition « C'étaient des enfants »

**Mme Catherine VIEU-CHARIER, rapporteure.**

-----

**Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,**

Vu le projet de délibération en date du 5 juin 2012 par lequel Monsieur le Maire de Paris soumet à son approbation le principe et les modalités de la convention de don de Monsieur Philippe Journo (jointe en annexe) pour l'exposition « C'étaient des enfants »

Sur le rapport présenté par Mme Catherine VIEU-CHARIER au nom de la 9<sup>e</sup> Commission,

Delibéré :

Article 1 : Est approuvé le principe de la convention de don de Monsieur Philippe Journo, pour l'exposition « C'étaient des enfants ».

Article 2 : Sont approuvées les modalités de la convention de don de Monsieur Philippe Journo, pour l'exposition « C'étaient des enfants », jointe à la présente délibération.

Article 3 : Le Maire est autorisé à signer ladite convention.

Article 4 : Les recettes correspondantes seront imputées au budget de fonctionnement de la Ville de Paris de l'année 2012, chapitre 74, compte-nature 74-78.